

FCP IRADETT 20

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS, LE 31 DECEMBRE 2017

I – RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS

1. Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par le conseil d'administration de la société de gestion « ARAB FINANCIAL CONSULTANTS », nous avons effectué l'audit des états financiers du « FCP IRADETT 20 », tels qu'ils sont annexés au présent rapport; qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Les états financiers, ci-joints, font apparaître

un total au bilan des actifs net de	484.615 dinars
Des sommes distribuables au titre de l'exercice de	10.063 dinars
et une variation négative des actifs nets de	42.517 dinars

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du « FCP IRADETT 20 » au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du « FCP IRADETT 20 » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observations

- i. Les états financiers sont établis selon des méthodes satisfaisant généralement à l'article 27 du code des organismes de placement collectif, à la NCT n°16 relative à la présentation des états financiers des OPCVM et au PCGA sauf en matière de valorisation des BTA ; lesquels ne figurent pas au bilan pour leur valeur actuelle à la date de l'inventaire contrairement à la NCT n°17 relative au portefeuille-titres et autres opérations effectuées par les OPCVM. Les BTA ont été évalués au coût amorti qui tient compte de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de la surcote sur leur maturité résiduelle. (Cf note N°2-3).

- ii. Le ratio de liquidité est en dépassement par rapport au taux réglementaire de 20% de l'actif prévus par l'article 2 du décret numéro 2001-2278 du 25 septembre 2001 tel que complété par le décret numéro 2002-1727 du 29 Juillet 2002.
- iii. L'actif employé à la clôture de l'exercice 2017 dans des valeurs mobilières, des obligations et des valeurs assimilées est en deçà du seuil réglementaire de 80%.
- iv. La proportion des obligations émises par l'ATL et détenues par le « FCP IRADETT 20 » dépasse le seuil maximal de 10% de l'actif prévus par l'article 29 du code des OPC.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration de la société de gestion. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance de la société de gestion pour les états financiers

Le conseil d'administration de la société de gestion est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction de la société de gestion qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe à la direction de la société de gestion de surveiller le processus d'information financière du fonds.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'ordre des experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II – RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous n'avons pas d'observations significatives à formuler sur les procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers du « FCP IRADETT 20 ».

Tunis le 29 mars 2018

Le Commissaire aux Comptes :

Slim EL FEKIH

BILAN
ARRETE AU 31-12-2017
(Exprimé en dinars)

ACTIF	31/12/2017	31/12/2016
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	326 875	386 554
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	118 848	97 243
b- Obligations et valeurs assimilées	208 027	289 312
AC2- Placements monétaires et disponibilités	124 524	141 820
a- Placements monétaires	-	-
b- Disponibilités	124 524	141 820
AC3- Créances d'exploitation	34 430	-
AC4- Autres actifs	-	-
TOTAL ACTIF	485 829	528 375
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	1 086	1 095
PA2- Autres créditeurs divers	128	147
TOTAL PASSIF	1 213	1 242
<u>ACTIF NET</u>		
CP1- Capital	474 530	515 054
CP2- Sommes distribuables	10 085	12 078
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	22	8
b- Sommes distribuables de l'exercice	10 063	12 070
ACTIF NET	484 615	527 132
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	485 829	528 375

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31-12-2017
(Exprimé en dinars)

	<u>DU 01/01/2017</u> <u>AU 31/12/2017</u>	<u>DU 01/01/2016</u> <u>AU 31/12/2016</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres	14 138	17 250
a- Dividendes	1 865	1 765
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	12 273	15 485
PR 2- Revenus des placements monétaires	3 851	762
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	17 989	18 012
CH 1- Charges de gestion des placements	7 351	7 060
REVENU NET DES PLACEMENTS	10 638	10 952
PR 3- Autres produits	-	-
CH 2- Autres charges	513	484
RESULTAT D'EXPLOITATION	10 124	10 468
PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation	-61	1 602
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	10 063	12 070
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	61	-1 602
_ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-5 429	16 895
_ Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	9 239	-25 195
_ Frais de négociation de titres	-587	-370
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	13 347	1 798

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31-12-2017
(Exprimé en dinars)

	<u>DU 01/01/2017</u> <u>AU 31/12/2017</u>	<u>DU 01/01/2016</u> <u>AU 31/12/2016</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a- Resultat d 'Exploitation	10 124	10 468
Variation des plus (ou moins) values		
b- potentielles sur titres	-5 429	16 895
Plus (ou moins) values réalisées sur cession		
c- de titres	9 239	-25 195
d- Frais de négociation de titres	-587	-370
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-11 047	-8 656
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a- Souscriptions		
_ Capital	362 605	703 484
Régularisation des sommes non distribuables de		
l'exercice	6 078	10 215
Régularisation des sommes distribuables de		
l'exercice	1 868	2 672
Droits d'entrée		
b- Rachats		
_ Capital	-406 184	-793 074
Régularisation des sommes non distribuables de		
l'exercice	-6 245	-12 073
Régularisation des sommes distribuables de		
l'exercice	-2 938	-5 171
Droit de sortie		
VARIATION DE L'ACTIF NET	-42 517	-100 805
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
a- en début d'exercice	527 132	627 937
b- en fin d'exercice	484 615	527 132
AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a- en début d'exercice	48 218	56 441
b- en fin d'exercice	44 151	48 218
	10,976	10,932
TAUX DE RENDEMENT	2,69%	0,29%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETEES AU 31-12-2017
(Exprimé en dinars)

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2017, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable .Elle apparait également comme composante du résultat net de l'exercice

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2017 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31-12-2017.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

2-3 EVALUATION DES PLACEMENTS EN OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les Obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- * à la valeur du marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- * au cout amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- * à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le cout amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est approprié.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et la maturité insuffisante de la courbe des taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur du marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués au 31 décembre 2017, au cout amorti compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2-4 EVALUATION DES PLACEMENTS MONETAIRES

les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2-5 CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1- Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 326 875 DT contre 386 554 DT au 31/12/2016, et se détaille ainsi :

DESIGNATION DU TITRE	Nombre /Titre	Coût d'acquisition	Val au 31/12/2017	% ACTIF	% K émetteur
ACTIONS		119 674	94 661	19,48%	
BH	1 200	26 571	22 261	4,58%	0,00%
BH NS 17	200	4 429	3 710	0,76%	
Ciments de Bizerte	2 850	17 225	7 307	1,50%	0,01%
Monoprix	1 320	24 185	15 142	3,12%	6,61%
SANIMED	5 100	23 898	22 399	4,61%	0,04%
SFBT	440	8 505	8 688	1,79%	0,00%
SOMOCER	5 695	6 281	6 378	1,31%	0,01%
TELNET	1 500	8 580	8 775	1,81%	0,01%
TITRES OPCVM		23 029	24 187	4,98%	
FCP MOUASSASSET	10	10 000	9 953	2,05%	0,02%
FCP IRADETT 100	960	13 029	14 234	2,93%	4,69%
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES					
EMPRUNTS D'ETAT		43 750	44 937	9,25%	
EMPRUNT NATIONAL CAT C	500	43 750	44 937	9,25%	0,00%
EMPRUNTS DE SOCIETE		157 500	163 089	33,57%	
ATB SUB 2017 Cat A	400	40 000	40 030	8,24%	0,08%
ATL 2015/2	500	50 000	52 633	10,83%	0,07%
AMEN BANK SUB 2008 B	500	27 500	28 449	5,86%	0,13%
UNIFACTOR 2015	500	40 000	41 977	8,64%	0,25%
TOTAL		343 953	326 875	67,28%	

Mouvement du portefeuille

	cout d'acquisition	intérêts courus	plus ou moins value potentiels	Valeur au 31/12	Plus ou moins values réalisée
Solde au 31-12-2016	395 554	9 869	-18 869	386 554	
<u>Acquisition de l'exercice</u>					
Actions	114 006			114 006	
Emprunt De société	40 000			40 000	
Titres OPCVM	10 000			10 000	
<u>Remboursement et cession de l'exercice</u>					
Cession Actions	-85 139			-85 139	9 303
Remboursement Emprunts d'état	-105 250			-105 250	
Remboursement Emprunts de société	-12 500			-12 500	
Cession titres OPCVM	-12 276			-12 276	-65
<u>Décote /surcote Emprunts d'état</u>					
Variation des intérêts courus		-3 093		-3 093	
Variation des plus ou moins-values potentielles			-4 987*	-4 987	
Solde au 31-12-2017	343 953	6 777	-23 855	326 875	9 239

*hors décote / surcote Emprunts d'Etat

AC2- Placement monétaires et disponibilité

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 124 524 DT contre 141 820 DT au 31/12/2016, et se détaille ainsi :

	en % de l'actif			
	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016
Disponibilité	124 524	141 820	25,60%	26,80%
Total	124 524	141 820	25,60%	26,80%

AC3- Créance d'exploitation

Le Solde de ce poste s'élève à 34 430 DT et représente des ventes d'actions en date du 27 ,28 et 29 décembre 2017.

PA1- Opérateurs créditeurs

Cette rubrique enregistre la rémunération à payer au gestionnaire et au dépositaire et se détaille ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Rémunération à payer au gestionnaire	520	552
Rémunération à payer au dépositaire	565	543
TOTAL	1 086	1 095

PA2-Autres créditeurs divers

	31/12/2017	31/12/2016
Redevance CMF	37	39
Retenue à la source	91	108
TOTAL	128	147

Le capital

CP1-

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2017 se détaillent ainsi :

<u>Capital au 31/12/2016</u>	
Montant	515 054
Nombre de parts	48 218
Nombre de porteurs de parts	1

<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	362 605
Nombre de parts émises	33 840
Nombre de porteurs de parts nouveaux	2

<u>Rachats effectués</u>	
Montant	406 184
Nombre de parts rachetés	37 907
Nombre de porteurs de parts sortants	0

Autres effets s/capital	
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	9 239
Régularisation des sommes non distribuables	-168
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-5 429
Frais de négociation de titres	-587

Capital au 31/12/2017	
Montant	474 530
Nombre de parts	44 151
Nombre de porteurs de parts	3

CP2- Sommes distribuables

	31/12/2017	31/12/2016
Sommes distribuables de l'exercice	10 063	12 070
Sommes distribuables des exercices antérieurs	22	8
Sommes distribuables	10 085	12 078

PR1- Revenu du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille -titres totalisent 14 138 DT au 31-12-2017 contre 17 250 DT au 31-12-2016 et se détaillent ainsi :

	Du 01/01/2017	Du 01/01/2016
	Au31/12/2017	Au31/12/2016
Revenus des obligations et valeurs assimilées	12 273	15 485
Revenus des actions et valeurs assimilées	1 865	1 765
TOTAL	14 138	17 250

PR2- Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31-12-2017 à 3 851 DT contre 762 DT au 31-12-2016 et se détaillent ainsi :

	Du 01/01/2017	Du 01/01/2016
	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Revenu des comptes de dépôts	3 851	762
TOTAL	3 851	762

CH1-Charges de gestion des Placements

	Du 01/01/2017	Du 01/01/2016
	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Rémunération du gestionnaire		
La gestion du fonds est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.		
La rémunération de l'AFC	6 785	6 517
Rémunération du dépositaire		
La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,1% HT calculé sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de 7000D		
La rémunération de l'ATB	565	543
TOTAL	7 351	7 060

CH2-Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31-12-2017 à 513 DT contre 484 DT au 31-12-2016 et se détaillent ainsi :

	Du 01/01/2017	Du 01/01/2016
	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Redevance CMF	479	460
Service bancaire	26	15
Timbres fiscales	8	8
TOTAL	513	484

4- Autres informations

Données par parts	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Revenus des placements	0,407	0,374	0,418	0,478	0,444
Charges de gestion des placements	0,166	0,146	0,175	0,182	0,179
Revenu net des placements	0,241	0,227	0,243	0,296	0,266
Autres charges	0,012	0,01	0,012	0,012	0,013
Résultat d'exploitation	0,229	0,217	0,231	0,284	0,253
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,001	0,033	-0,005	-0,016	-0,008
Sommes distribuables de l'exercice	0,228	0,25	0,226	0,268	0,245
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,001	-0,033	0,005	0,016	0,008
Frais de négociation de titres	-0,013	-0,008	-0,007	-0,009	-0,006
Variation des plus ou moins-values potentielles /Titres	-0,123	0,35	-0,524	0,342	-0,328
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,209	-0,523	0,269	-0,223	0,051
Plus ou moins-value sur titre et frais de négociation de titres	0,073	-0,18	-0,262	0,111	-0,282
Résultat net de l'exercice	0,302	0,037	-0,031	0,395	-0,029
Nombre de part	44 151	48 218	56 441	59943	60749
résultat non distribuable de l'exercice	0,073	-0,18	-0,262	0,111	-0,282
régularisation du résultat non distribuable	-0,004	-0,039	0,005	-0,007	0,006
Sommes non distribuables de l'exercice	0,069	-0,218	-0,257	0,104	-0,275
Distribution des dividendes	0,25	0,226	0,268	0,245	0,226
Nombre de parts	44 151	48 218	56 441	59 943	60 749
Valeur liquidative	10,976	10,932	11,126	11,425	11,298

Ratios de gestion des placements					
	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Charges de gestion des placements/actif net moyen	1,53%	1,54%	1,53%	1,53%	1,53%
Autres charges /Actif net moyen	0,11%	0,11%	0,10%	0,10%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice/Actif net moyen	2,11%	2,28%	2,02%	2,39%	2,17%
Actif net moyen	479 539,794	459 037,578	645 348,051	712 508,636	707 263,601